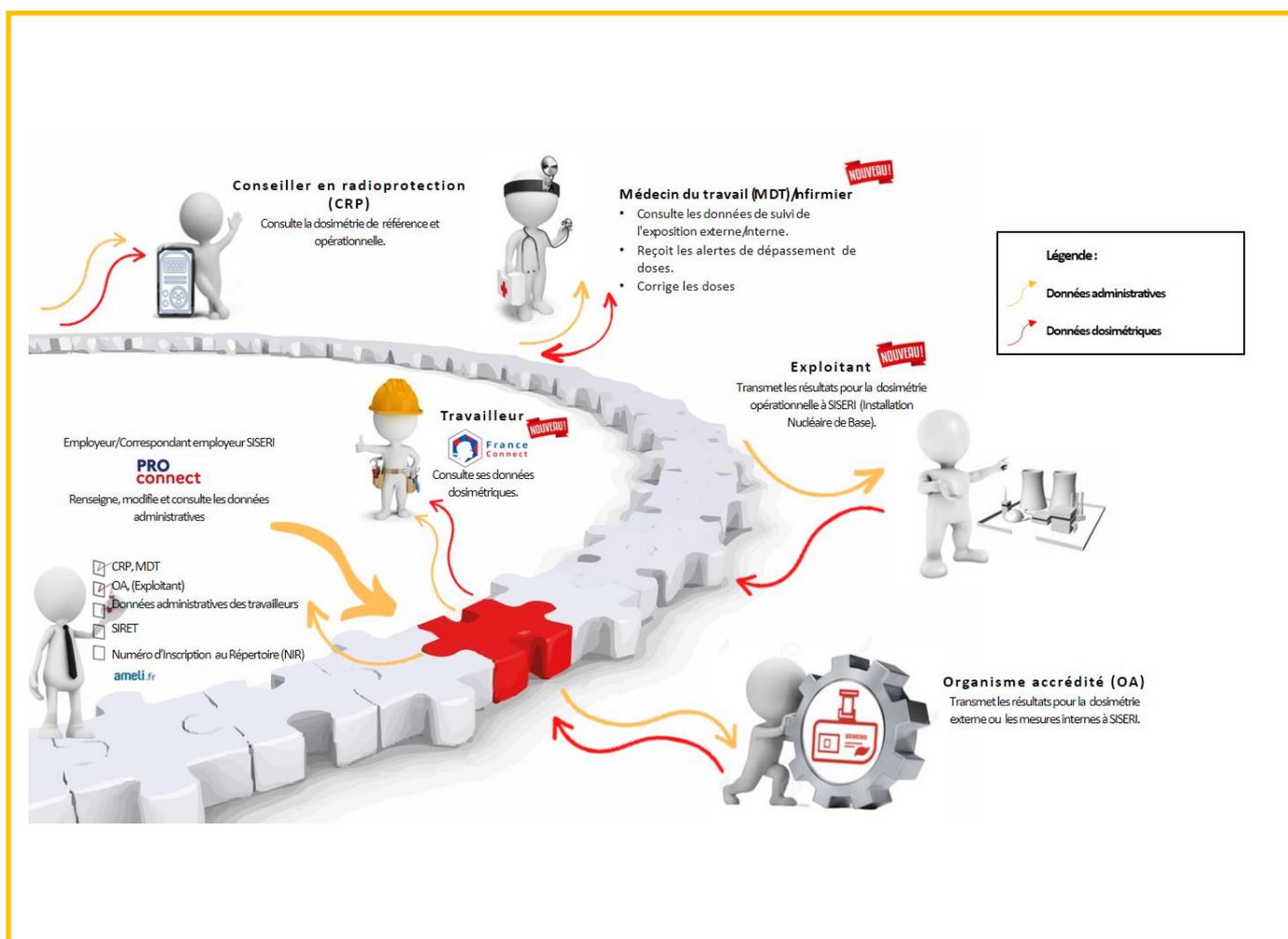


## Guide d'utilisation de SISERI

### Fiche réflexe MEDECIN DU TRAVAIL [v1 – 26/06/2023]

Conformément aux dispositions du code du travail (R. 4451-1 et suivants), lorsque, suite à une évaluation individuelle de l'exposition aux rayonnements ionisants, un travailleur est considéré comme « exposé » dans le cadre de ses activités professionnelles, l'employeur doit mettre en œuvre, avec l'aide de son conseiller en radioprotection (CRP) et son service de prévention et de santé au travail (SPST), une surveillance dosimétrique individuelle (SDI) dont les résultats sont enregistrés dans le système d'information de la surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants (SISERI). La gestion de SISERI est réglementairement confiée à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), pour le compte du Ministère chargé du travail.



## 1. Avoir accès à SISERI

Pour disposer d'un accès à SISERI, le médecin du travail (MDT) doit avoir été désigné par l'employeur. Le MDT reçoit une notification de cette désignation par courriel avec les indications à suivre pour finaliser l'ouverture de son accès.

## 2. Se connecter à SISERI

La page d'accueil est accessible *via* le lien <https://siseri.irsn.fr>

- Authentification forte sur SISERI : adresse courriel et mot de passe personnalisable + vérification par code OTP (mot de passe à usage unique envoyé à l'adresse courriel)
- **/!\ lors de la première connexion, modifier le mot de passe**

## 3. Gérer son compte

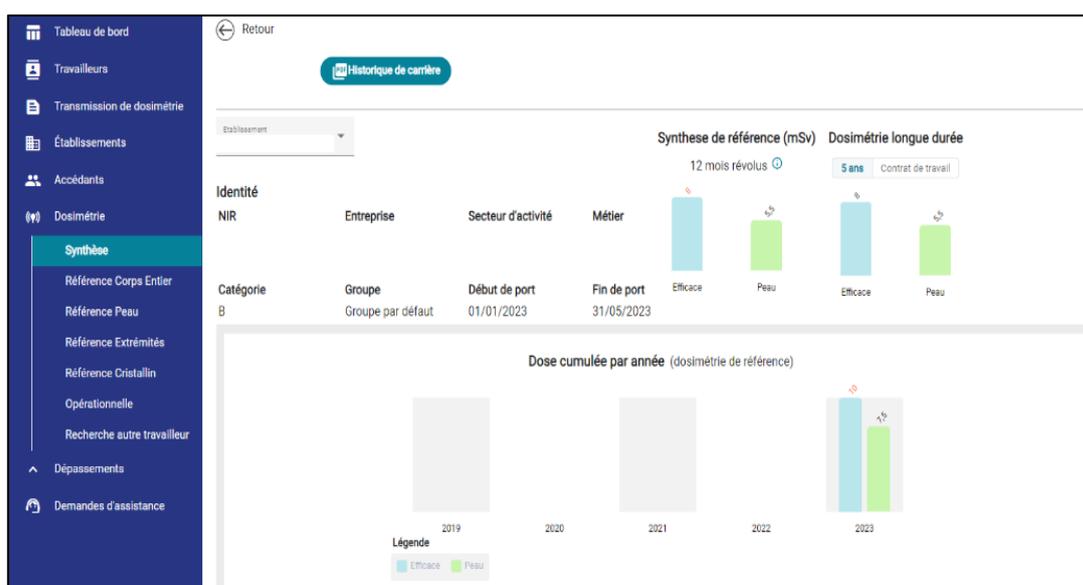
Vous avez la possibilité de modifier, si besoin, l'adresse courriel de votre compte et le mot de passe.

Dans le menu « *Etablissements* », vous avez la possibilité de supprimer les établissements dont vous n'assurez plus le suivi médical des travailleurs.

## 4. Consulter les résultats dosimétriques des travailleurs

Dans SISERI, vous avez accès aux résultats dosimétriques des travailleurs d'un établissement. Il faut au préalable que l'employeur vous associe à la liste des travailleurs. Le cas échéant, vous avez également accès aux résultats des travailleurs temporaires ou d'une entreprise extérieure, intervenant au sein de votre établissement.

- **Quoi ?**
  - Les résultats sur les cinq dernières années du suivi de l'exposition externe et, le cas échéant, du suivi de l'exposition interne
  - Les cumuls dosimétriques d'un travailleur sur la durée du contrat de travail
- **Comment ?**
  - Choisir le menu « *Dosimétrie* » et utiliser les filtres



Pour accéder aux résultats d'un travailleur temporaire ou d'une entreprise extérieure intervenant dans votre établissement, cliquer sur « Recherche autre travailleur » depuis le module « Dosimétrie » et renseigner les traits d'identité du travailleur.

## 5. Télécharger un historique dosimétrique

### - Quoi ?

L'ensemble des résultats sur la carrière de chaque travailleur que vous suivez (résultats présents dans SISERI à la date de l'extraction), sous la forme d'un fichier PDF.

### - Comment ?

Depuis le menu Dosimétrie, cliquer sur « Historique de carrière » pour télécharger le fichier.

## 6. Gérer une alerte de dépassement de valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)

Dans le menu « *Dépassements* », sélectionner le travailleur concerné par l'alerte et cliquer sur « *Commencer la conclusion d'enquête* » pour accéder au formulaire à renseigner.

Tableau de bord  
Travailleurs  
Transmission de dosimétrie  
Établissements  
Accédants  
Dosimétrie  
Dépassements  
Demandes d'assistance

Retourner à l'écran des dépassements réglementaires

Référence D2302

Identité			Établissement	
Nom de naissance	Prénom	Métier	Raison sociale	Adresse
Numéro NIR	Clé	Secteur d'activité	Ville	Code Postal

Formulaire conclusion d'enquête

1. Rappel des Informations    2. Conclusions    3. Coordonnées    4. Récapitulatif    5. Validation

Dosimétrie

Équivalent de dose déterminé par le laboratoire  
30 mSv

Période  
Du 12/06/2022 au 12/06/2023

Type d'exposition  
EFFICACE

Commencer la conclusion d'enquête

## 7. Corriger ou ajouter une dose

### - Quoi ?

Vous avez la possibilité de corriger une dose directement dans SISERI. Vous pouvez également enregistrer une nouvelle dose si besoin (par exemple, enregistrer une dose engagée estimée par un calcul).

### - Comment ?

- Corriger une dose : cliquer sur la dose concernée, puis sur les trois points à gauche de la ligne.

Tableau de bord  
Travailleurs  
Transmission de dosimétrie  
Établissements  
Accédants  
Dosimétrie  
Synthèse  
Référence Corps Entier  
Référence Peau  
Référence Extrémités  
Référence Cristallin  
Opérationnelle  
Recherche autre travailleur  
Dépassements  
Demandes d'assistance

Retourner à l'écran de détail du travailleur

Détail de la dose Ref HP(10) photon+neutron - janvier 2023

Identité  
Nom    Prénom    NIR

Nombre de lignes total : 1 Ajouter une dose

Dose totale : 4 mSv

Date de port	Emetteur	Etablissement	Type de dose	Dose (mSv)	Code émetteur métrologie
01/01/2023 au 31/01/2023	IRSN		REF-HP10-PHO	4	

Afficher : 30 Modifier la dose Historique de la dose

- Ajouter une dose : une fois la période et le type de dose sélectionnés, cliquer sur le bouton « *Ajouter une dose* » et renseigner le formulaire.

Retourner à l'écran de détail du travailleur

### Détail de la dose Ref Peau - mars 2023

Identité

Nom Prénom NIR

Nombre de lignes total : 1 

Dose totale : 4 mSv

Date de port	Emetteur	Etablissement	Type de dose	Dose (mSv)	Code émetteur métrologie
01/01/2023 au 31/03/2023	IRSN		REF-HP007	4	

Afficher : 30 1-30 sur 1

**A noter : suppression du module « suivi médical » (resté disponible à la suppression de la carte de suivi médical par le décret n° 2018-437 du 4 juin 2018)**

## 8. Besoin d'aide pour utiliser SISERI ?

Plusieurs possibilités :

- Depuis le site web SISERI : consulter la FAQ sur le site SISERI en suivant ce <https://docs.siseri.irsn.fr/FAQ>
- Depuis l'outil SISERI : cliquer sur « *Demande d'assistance* » puis sur « *Créer une demande d'assistance* » pour soumettre des tickets de demande d'assistance.

Tableau de bord

Travailleurs

Transmission de dosimétrie

Établissements

Accédants

Dosimétrie

Dépassements

**Demandes d'assistance**

### Demandes d'assistance

Filtres



Nombre des demandes d'assistance total : 0 

N° de ticket	Sujet	Dernier Intervenant	Date de création	Date de dernière mise à jour	Statut
--------------	-------	---------------------	------------------	------------------------------	--------

Afficher : 5 1-5 sur 0

### Pour aller plus loin

- Qu'est-ce qu'un rayonnement ionisant ?

[https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Nucleaire\\_et\\_societe/education-radioprotection/bases\\_radioactivite/Pages/8-rayonnement-ionisant.aspx#.Y8-vlsmZOUk](https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Nucleaire_et_societe/education-radioprotection/bases_radioactivite/Pages/8-rayonnement-ionisant.aspx#.Y8-vlsmZOUk)

- Qu'est-ce que le suivi dosimétrique individuel ?

Q/R de la DGT relative à la surveillance dosimétrique individuelle, téléchargeable sur le site internet du Ministère chargé du travail :

<https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/article/rayonnements-ionisants-ri-et-radioprotection-rp-des-travailleurs>

- Références réglementaires :

- Code du travail : articles R. 4451-1 et suivants ([Décret n° 2023-489 du 21 juin 2023](#) relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants).
- [Arrêté du 23 juin 2023](#) relatif aux modalités d'enregistrement et d'accès à SISERI

### Nous contacter

Bureau d'analyse et de suivi des expositions professionnelles  
(IRSN/PSE-SANTE/SER/BASEP)

Courriel : [siseri@irsn.fr](mailto:siseri@irsn.fr)

Tél : 01 58 35 84 04



[www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)